

Constituante : c'est quoi ?

Une Constituante est une assemblée qui a pour fonction d'établir une constitution. Elle consiste en une réorganisation des institutions et des lois, jugées défailtantes.

Son principe correspond à une réaffirmation de la volonté populaire, alors confisquée. Il s'affirme par l'organisation de nouvelles élections et par la remise du pouvoir politique dans les mains du peuple, ayant désigné ses nouveaux représentants au suffrage universel direct.

Mouvement démocratique et rassembleur, une Constituante nécessite l'organisation d'une Assemblée Constituante pour faire de nouveaux textes. Ainsi, suite à la réunion des Etats-Généraux en 1789, la première Assemblée Constituante française permit l'adoption d'une première Constitution, d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la fin progressive des privilèges.

Elle signifie, plus particulièrement, l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en restaurant la séparation des pouvoirs, la démocratie. Elle n'appartient pas à une portion particulière de la société, mais veut toutes les représenter.

Elle vise, de façon universelle, à redonner au peuple la maîtrise de son destin.

Qu'est-ce que l'Association pour une Constituante ?

- ▶ **Promouvoir l'idée d'une Constituante** dont les constituantes et constituants seraient élus au suffrage universel .
- ▶ **Contribuer à l'élaboration de cahiers d'exigences** des Citoyennes et des citoyens devant servir de base de travail pour l'Assemblée élue.
- ▶ **Proposer des modalités concernant le processus de désignation d'une Assemblée Constituante** qui répondent à l'exigence d'une réelle légitimité populaire et démocratique dépassant les clivages et appareils politiques actuels.

www.pouruneconstituante.fr



**ASSOCIATION POUR
UNE CONSTITUANTE**